



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formations obligatoires des membres du conseil

- Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)
- Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, c. M-22.1)
- Règlement sur la formation des élus municipaux

Membres du conseil Nom et fonction	Éthique et déontologie	Formation générale
François Robillard, maire	Complétée	Complétée
Francis Limoges, conseiller district #1	Complétée	Complétée
Priscilla Lamontagne, conseillère district #2	Complétée	Complétée
Sarah Murray, conseillère district #3	Complétée	Complétée
Line Angrignon, conseillère district #4	Complétée	Complétée
Marc-André Daoust, conseiller district #5	Complétée	Complétée
Alex Brisebois-Proulx, conseiller district #6	Complétée	Complétée
Estelle Dubois, conseillère district #7	Complétée	Complétée
Loïc Boyer, conseiller district #8	Complétée	Complétée